



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2001/3
9 avril 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-neuvième réunion plénière
(Paris, 11-13 juin 2001)

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE
STATISTIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE, 2001/2002 ET 2002/2003 :
PRÉSENTATION INTÉGRÉE**

(Version établie avant la réunion plénière)

INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL

Objet du présent document et de ses additifs

1. Les réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens ont principalement pour but de permettre à la Conférence de coordonner les travaux effectués par des organismes internationaux et supranationaux dans le domaine de la statistique dans la région de la CEE et d'arrêter son propre programme de travail. Elles sont également devenues l'instance au sein de laquelle les programmes de travail en matière de statistique de tous les autres organismes internationaux et supranationaux actifs dans les régions de la CEE et de l'OCDE (y compris l'Union européenne) sont pris en compte et passés en revue en fonction du programme de la Conférence. Celle-ci n'est pas habilitée à prendre des décisions en ce qui concerne les programmes de travail d'autres organismes, car ceux-ci possèdent leurs propres organes de décision, mais elle exerce une certaine influence en raison de la nature globale et du niveau très élevé de sa composition ainsi que de l'examen et de la coordination des travaux statistiques internationaux auxquels elle procède depuis de nombreuses années.

2. En outre, ainsi qu'il ressort du présent document et de ses additifs, il arrive de plus en plus fréquemment que des réunions d'experts soient organisées conjointement par deux organismes ou plus (par exemple par la CEE en coopération avec Eurostat, l'OCDE ou d'autres organisations internationales).

3. Par conséquent, le principal document de la réunion plénière est toujours cette présentation intégrée des programmes de travail des quelque 25 organismes internationaux actifs dans les régions de la CEE et de l'OCDE. Ce document de synthèse unique a pour objet de réunir toutes les informations nécessaires pour permettre à la réunion plénière de prendre des décisions, en toute connaissance de cause, sur les activités prévues dans son propre programme de travail ainsi que de faire des observations et donner des avis sur les travaux statistiques envisagés par d'autres institutions. Il importe de noter également que les travaux sont considérés à la lumière des objectifs définis par les services nationaux de statistique plutôt que par les secrétariats des organismes internationaux. On trouvera ci-après plus de détails à ce sujet sous le titre "Renseignements d'ordre général".

4. Cette version de la présentation intégrée a été établie pour examen par la Conférence des statisticiens européens à sa réunion plénière de 2001. Il contient, entre autres, dans chaque domaine de la statistique, la liste des sujets que le Bureau a décidé de porter à l'attention de la Conférence, et les projets de décision qu'il recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière.

Mandat de la Conférence

5. La présentation intégrée et le programme de travail de la Conférence constituent le cadre dans lequel celle-ci donne, à l'occasion de ses réunions plénières, des indications et des directives en vue de la réalisation de ses objectifs dont elle a confirmé la validité à sa réunion plénière de 1991 (voir ECE/CES/38, annexe II, par. 2), à savoir :

- améliorer les statistiques nationales et leur comparabilité au niveau international, eu égard aux recommandations de la Commission de statistique de l'ONU, des institutions spécialisées et d'autres organismes compétents, selon que de besoin;
- favoriser une étroite coordination entre les activités statistiques des organisations internationales en Europe afin de mieux uniformiser les concepts et les définitions et de réduire au minimum le travail imposé aux services nationaux de statistique; et
- répondre à tout nouveau besoin de coopération internationale en matière de statistique qui résulte de la transition, de l'intégration ou d'autres modalités de la coopération tant à l'intérieur de la région de la CEE qu'entre celle-ci et d'autres régions.

Renseignements d'ordre général

6. La présentation intégrée figurant dans ce document et dans ses six additifs, qui traitent chacun d'un domaine d'activité différent, offre un aperçu général des travaux internationaux en matière de statistique qui, parmi les projets d'activité de toutes les grandes organisations internationales pour les deux prochaines années, peuvent avoir des incidences sur les pays de

la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Elle expose aussi sous forme condensée les futurs programmes de travail envisagés dans le domaine de la statistique par la CEE, Eurostat, l'OCDE et deux douzaines environ d'autres organisations internationales qui travaillent dans la région.

7. La présentation intégrée de cette année a été établie pour examen par la Conférence des statisticiens européens à sa réunion plénière de 2001, afin de l'aider à remplir son rôle essentiel de coordination des travaux internationaux en matière de statistique prévus pour les deux prochaines années et présentant un intérêt pour les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Les pays se servent également de la présentation intégrée comme d'un instrument utile pour la coordination au niveau national sur lequel ils s'appuient lorsqu'il s'agit de décider de leur participation aux réunions organisées par les diverses organisations internationales.

8. De nombreux éléments de programme qui apparaissent dans cette version de la présentation intégrée font référence à des questions qui relèvent de divers domaines de la statistique et que le Bureau a estimé devoir être signalées à l'attention de la Conférence à la réunion plénière. Ces questions sont mentionnées pour chaque élément de programme de la présentation intégrée sous la rubrique "L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants". Un certain nombre de décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter, dans chaque domaine d'activité, à sa réunion plénière, figurent dans la présentation intégrée sous la rubrique "Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2001".

9. Les principales innovations incorporées par le Bureau dans la version de cette année de la présentation intégrée sont indiquées ci-après :

a) **Le Bureau a procédé à un examen approfondi des activités de programme 1, 2 et 4 (voir le tableau 1) depuis la réunion plénière de 2000.** (Le Bureau procède à des examens approfondis semblables de trois activités de programme par an, de manière à ce que l'ensemble du programme de travail de la Conférence soit réexaminé en détail tous les deux ans).

b) **Examen plus approfondi de certaines parties de la présentation intégrée :** Étant donné le volume de la présentation intégrée, et conformément à la pratique récemment établie, la Conférence n'examine pas les uns après les autres les quelque 48 éléments de programme à la réunion plénière, mais se limite dorénavant à un petit nombre d'éléments de programme qui font l'objet d'un examen détaillé. Il est fait état ci-après des trois éléments de programme ou domaines d'activité que le Bureau a retenus pour un examen plus approfondi à la réunion plénière de 2001. Cet examen s'appuiera essentiellement, dans chaque cas, sur une communication présentée par un pays et sur une communication soumise par le rapporteur ou une autre organisation internationale.

- Utilisation de l'Internet pour la diffusion de statistiques (partie des éléments de programme 2.1 et 2.3) : Le Royaume-Uni et le secrétariat de la CEE, en qualité de rapporteur, présenteront des communications sur lesquelles la Conférence s'appuiera pour l'examen de ce domaine d'activité (CES/2001/5 et 6 et CES/2001/3/Add.2).

- Nouveaux manuels et nouvelles normes dans le domaine des statistiques économiques, leurs liens réciproques et leur relation avec le SCN de 1993 (parties des éléments de programme 3.1 et 3.2) : Le FMI et le secrétariat de la CEE présenteront des communications sur lesquelles la Conférence s'appuiera pour l'examen de ce domaine d'activité (**CES/2001/7, CES/2001/10/Add.1 et CES/2001/3/Add.3**).
- Comment mesurer la nouvelle économie et adaptations nécessaires (ce sujet relève de plusieurs éléments de programme du domaine des statistiques économiques) : Le Canada et l'OCDE présenteront des communications sur lesquelles la Conférence s'appuiera pour l'examen de ce domaine d'activité (**CES/2001/8 et 9 et CES/2001/3/Add.3**).

c) **Examen d'autres parties de la présentation intégrée** : Lors des sessions antérieures, après l'examen approfondi par la Conférence des trois sujets retenus, environ 30 à 40 minutes étaient réservées à un examen plus général ou plus superficiel de la quarantaine d'autres éléments de programme figurant dans la présentation intégrée. Cette année, la Conférence disposera de beaucoup moins de temps à cet effet à sa réunion plénière et une procédure différente sera suivie. Vers la fin avril ou au début mai, le secrétariat adressera aux services nationaux de statistique une circulaire accompagnée de la série complète des documents constituant la présentation intégrée. Dans cette circulaire, les pays seront priés d'examiner les informations fournies dans la présentation intégrée pour les quelque 40 éléments de programme considérés et d'informer le secrétariat par écrit, avant la tenue de la réunion plénière, de toutes questions se rapportant à ces éléments de programme qu'ils souhaiteraient voir examinées lors de la réunion. Ensuite, le Président de la Conférence portera la liste de ces questions à l'attention des participants à la réunion plénière. Le Bureau espère que cette procédure permettra à la Conférence de traiter plus rapidement et plus efficacement que par le passé la quarantaine d'éléments de programme qui ne sont pas soumis à un examen approfondi.

d) **Utilisation de nouveaux intitulés de rubrique dans l'édition 2001 de la présentation intégrée** : Dans l'édition 2001 de la présentation intégrée, des nouveaux intitulés de rubrique sont utilisés pour chaque élément de programme, en l'occurrence "Exposé des problèmes" (remplaçant l'expression "Objectifs au cours des prochaines années" qui était utilisée dans les éditions antérieures) et "Objectifs stratégiques à moyen terme" (remplaçant l'expression "Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années" qui était employée précédemment). La Conférence est convenue à sa réunion plénière de 2000 de ces nouvelles modifications des intitulés de rubrique afin de s'aligner davantage sur les intitulés employés dans la présentation intégrée de la Division de statistique de l'ONU. (Note : dans certains cas, le texte des rubriques, en particulier pour les activités de programme 3, 5 et 6 n'a pas encore été adapté aux nouveaux intitulés; cet alignement se fera à l'automne 2001 lorsque le Bureau procédera à l'examen approfondi des activités de programme 3, 5 et 6).

e) **Avenir de la présentation intégrée** : Vers la fin de l'examen, à la réunion plénière, du point de l'ordre du jour concernant la présentation intégrée, un peu de temps sera réservé à un bref débat sur l'évolution future possible de cette présentation. Pour faciliter ce débat, la Conférence sera saisie de communications émanant du Royaume-Uni (CES/2001/10) et de Louis Kincannon en qualité de consultant du secrétariat de la CEE (CES/2001/10/Add.1), ainsi

que d'un document établi conjointement par Eurostat et par les secrétariats de la CEE et de l'OCDE (CES/2001/11).

(**Note** : Voir également le paragraphe 22 ci-après concernant l'enquête que le secrétariat de la CEE envisage de mener sur la présentation intégrée par le biais d'une circulaire, dans le cadre du "programme d'auto-évaluation" qu'il prévoit d'entreprendre à la fin de l'été ou au début de l'automne 2001 sur certaines activités importantes du programme de travail de la Division de statistique de la CEE.)

Structure de la présentation intégrée

10. La présentation intégrée est divisée en six grands domaines d'activité ("activités de programme"), qui constituent le programme de travail de la Conférence et sont, à leur tour, subdivisés en 48 éléments de programme au total (voir le tableau 1).

11. L'activité de programme 1 traite des questions concernant la gestion générale du programme de travail de la Conférence, des questions de politique statistique qui intéressent directement les chefs des services nationaux de statistique, et d'autres questions telles que la coordination à l'échelon international, l'assistance technique dans le domaine statistique et les relations avec les pays extérieurs à la région de la CEE (voir CES/2001/3/Add.1).

12. L'activité de programme 2 porte sur les questions communes de nature fonctionnelle (y compris les aspects de ces questions touchant la gestion) qui présentent de l'intérêt pour les services nationaux de statistique (les questions d'informatique qui ont un rapport avec la statistique, par exemple) (voir CES/2001/3/Add.2).

13. Les activités de programme 3, 4 et 5 constituent l'essentiel du programme de travail et concernent respectivement les statistiques économiques, les statistiques sociales et démographiques et les statistiques de l'environnement. Chacune de ces activités de programme peut traiter des concepts, des normes, ainsi que des questions relatives à la conception, la collecte, la production, la diffusion et l'analyse des données statistiques qui entrent dans le cadre du domaine considéré (voir CES/2001/3/Add.3 à 5).

14. L'activité de programme 6 se rapporte à la coordination des collectes internationales de données, aux activités des secrétariats concernant la diffusion des données statistiques et à d'autres activités relatives aux statistiques du secrétariat de la CEE (voir CES/2001/3/Add.6).

15. La division de ces six activités de programme en 48 éléments de programme a pour objet d'être exhaustive tout en réduisant le nombre des éléments de programme à un minimum compatible avec les objectifs de la Conférence. Chaque élément de programme est défini par un exposé des objectifs généraux poursuivis et du champ couvert dans un domaine homogène de l'activité statistique. La liste complète des éléments qui composent le programme de travail de la Conférence apparaît dans le tableau 1, avec la mention du document faisant partie de la présentation intégrée où l'on peut trouver des informations à leur sujet. La liste des abréviations utilisées dans les programmes de travail figure à l'annexe I.

16. La structure et la délimitation des éléments de programme vont probablement évoluer lentement; par contre, le volume d'activité au titre de ces éléments variera plus rapidement

d'un élément et d'une époque à l'autre. Certains éléments seront laissés en sommeil tandis que d'autres feront l'objet d'une très grande activité. Pour chaque période de planification, la Conférence devra revoir les objectifs proposés et les activités projetées pour des éléments de programme particuliers et arrêter les priorités.

17. Les descriptions de chaque élément de programme doivent en principe servir de cadre pour tous les travaux statistiques internationaux qui présentent un intérêt pour les services nationaux de statistique des pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Les rubriques standard utilisées pour ces descriptions sont les suivantes :

EXPOSÉ DES PROBLÈMES :

Objectifs généraux des services nationaux de statistique en ce qui concerne les activités internationales dans ce domaine au cours des prochaines années.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES À MOYEN TERME :

Résultats concrets attendus par les pays au cours des deux prochaines années.

L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE EST APPELÉE SUR LES POINTS SUIVANTS :

Liste (pour chaque domaine statistique) des questions que le Bureau estime devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

DÉCISIONS QUE LE BUREAU RECOMMANDE À LA CONFÉRENCE D'ADOPTER À SA RÉUNION PLÉNIÈRE DE 2001 :

Liste des décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2001, en ce qui concerne le programme de travail.

RÉUNIONS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES :

Organisation responsable, titre, date.

RAPPORTEUR :

Organisation internationale qui, sur la recommandation de la Conférence, serait chargée d'élaborer, à l'intention du Bureau, des rapports succincts axés sur des problèmes concrets et des questions d'orientation, et d'évaluer, au nom de la Conférence, les progrès accomplis au regard des objectifs et des résultats définis pour un élément de programme donné.

ACTIVITÉS ET MOYENS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES :

Description des principales activités des organisations dans ce domaine de juin 2001 à juin 2003. Des informations sont également fournies, dans cette rubrique, en ce qui concerne **les incidences sur les ressources de la CEE** des travaux devant être entrepris par le secrétariat de la CEE. Les incidences sur les ressources de la CEE sont classées en trois catégories : minimales (moins de trois mois de travail); moyennes (trois à six mois de travail); et importantes (plus de six mois de travail).

Attributions des rapporteurs

18. À sa réunion plénière de 1995, la Conférence a conclu que, pour les éléments de programme au titre desquels plusieurs organisations internationales mènent des activités, il serait bon qu'elle demande à l'une d'entre elles de jouer le rôle de "rapporteur" chargé de suivre en son nom les travaux entrepris dans ce domaine. Des rapporteurs ont maintenant été désignés pour la plupart des éléments de programme. Ils rendent compte de leurs activités de suivi au Bureau qui, à son tour, s'appuie sur leurs rapports pour déterminer les modifications qu'il va proposer d'apporter à la présentation intégrée.

19. Le Bureau procède chaque année à un examen approfondi de trois activités de programme, afin que l'ensemble du programme de travail de la Conférence puisse être réexaminé tous les deux ans. Il a entamé ce cycle d'examen biennal durant l'exercice 1996/97 et procédera pendant l'exercice 2001/2002 à un examen approfondi des activités de programme 3, 5 et 6 (voir le tableau 1). Les examens approfondis sont réalisés sur la base des documents suivants : i) la version modifiée de la présentation intégrée qui est établie immédiatement après la réunion plénière de la Conférence et tient compte des résultats des débats qui se sont déroulés lors de cette réunion plénière (les versions mises à jour des additifs 3, 5 et 6 du document CES/2001/3 seront établies après la réunion plénière de 2001); et ii) les rapports succincts que les rapporteurs élaborent à l'intention du Bureau dans les domaines de la statistique visés par les activités de programme considérées.

20. Les fonctions spécifiques que le Bureau demande aux rapporteurs d'exercer pour le compte de la Conférence sont résumées ci-après :

- se tenir au courant des activités pertinentes entreprises par d'autres organisations compétentes, afin de s'acquitter de la fonction définie ci-après;
- soumettre au Bureau des rapports succincts centrés en principe sur des problèmes concrets et des questions d'orientation et faisant état de l'avancement des travaux menés par l'ensemble des organisations aux fins d'atteindre les buts recherchés par les États Membres, tels que définis dans la présentation intégrée ("Exposé des problèmes"), ainsi que les objectifs stratégiques à moyen terme de ces États concernant les travaux statistiques internationaux dans un domaine donné. Ces rapports doivent être présentés au Bureau, par l'intermédiaire du secrétaire de la Conférence, au plus tard au début du mois de septembre de l'exercice considéré pour les activités de programme devant faire l'objet d'un examen au cours de cet exercice; le Bureau présente un compte rendu desdits rapports à la Conférence à sa réunion plénière de juin suivante);

- mettre en relief dans leurs rapports les questions importantes qui relèvent du domaine statistique de leur ressort et qu'ils estiment devoir porter à l'attention du Bureau ou de la Conférence (nouvelles questions d'une importance cruciale, lacunes, problèmes ou faits nouveaux, par exemple);
- conseiller le Bureau, par le biais de leurs rapports impartiaux, sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs et les résultats définis; et
- lorsque le Bureau a sélectionné l'un des éléments de programme qui fera l'objet d'un examen approfondi à la prochaine réunion plénière (voir plus haut, par. 9, alinéa b)), rédiger, à l'intention de ladite réunion, une communication portant sur cet élément de programme, qui (avec la communication nationale) devrait servir de base pour l'examen approfondi de cet élément de programme par la Conférence; la communication du Rapporteur (de même que celle du pays) devrait porter sur des problèmes précis intéressant l'ensemble des membres de la Conférence et contenir des propositions concrètes qui donneront lieu à un débat ou appelleront une décision.

Évolution prévue de la présentation intégrée

21. L'amélioration de la présentation intégrée est le fruit d'un effort continu et se poursuivra dans le cadre des examens approfondis des différentes activités de programme que le Bureau entreprendra chaque année. Le contenu et la structure des futures éditions de la présentation intégrée pourraient également changer à l'avenir, selon ce que la Conférence va décider, à sa réunion plénière de 2001, au sujet de l'orientation future possible de la présentation intégrée (voir **CES/2001/10**, **CES/2001/10/Add.1** et **CES/2001/11**).

22. À la fin de l'été ou au début de l'automne 2001, le secrétariat adressera aux instituts nationaux de statistique de la région de la CEE une circulaire leur demandant de donner leur avis sur la présentation intégrée, d'indiquer les fins auxquelles ils utilisent les informations qui y figurent et de faire part de toutes suggestions qu'ils pourraient avoir concernant la manière d'améliorer la présentation intégrée ou son examen lors des réunions plénières annuelles de la Conférence. Cette enquête s'inscrira dans le cadre du "programme d'auto-évaluation" que le secrétariat prévoit d'entreprendre au cours de l'année à venir sur les principales activités inscrites à son programme de travail. Les résultats de cette enquête seront communiqués au Bureau à sa réunion de l'automne 2001. Par conséquent, les INS sont encouragés à formuler des suggestions concrètes en réponse à ce questionnaire, afin que le Bureau puisse en tenir compte dans les travaux qu'il envisage de mener en vue d'améliorer la présentation intégrée.

Autres renseignements pertinents

23. L'annexe I à la présente note contient la liste des abréviations utilisées par Eurostat et l'OCDE dans la description de leurs programmes de travail.

24. Par ailleurs, on trouvera dans l'annexe II des renseignements d'ordre général sur les ressources dont disposera le secrétariat de la CEE aux fins de l'exécution en 2001/2002 et 2002/2003 du programme de travail de la Conférence. Celle-ci est invitée à tenir compte de ces renseignements lors de l'examen de son projet de programme de travail à sa réunion plénière de 2001.

Tableau 1. Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence (avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré)

Activité de programme	Élément de programme
<p><u>Activité de programme 1 :</u></p> <p>Organisation et fonctionnement des services de statistique (CES/2001/3/Add.1)</p>	<p>1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux</p> <p>1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique</p> <p>1.3 Pays en transition dans la région de la CEE</p> <p>1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)</p>
<p><u>Activité de programme 2 :</u></p> <p>Infrastructure technique et autres questions communes (CES/2001/3/Add.2)</p>	<p>2.1 Gestion de l'infrastructure informatique</p> <p>2.2 Collecte et traitement des données statistiques</p> <p>2.3 Diffusion et échange de l'information statistique</p> <p>2.4 Classifications statistiques</p> <p>2.5 Recherche-développement statistique</p> <p>2.6 Données géographiques et régionales</p> <p>2.7 Mise en valeur des ressources humaines</p> <p>2.8 Indicateurs de développement durable</p>
<p><u>Activité de programme 3 :</u></p> <p>Statistiques économiques (CES/2001/3/Add.3)</p>	<p>3.1 Mise en œuvre du système de comptabilité nationale</p> <p>3.2 Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements</p> <p>3.3 Commerce international des marchandises</p> <p>3.4 Statistiques des transports et des communications</p> <p>3.5 Commerce (secteur de la distribution)</p> <p>3.6 Commerce international de services</p> <p>3.7 Tourisme</p>

Activité de programme	Élément de programme
	<p>3.8 Autres services marchands et services non marchands</p> <p>3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat</p> <p>3.10 Statistiques agricoles et forestières et statistiques de la pêche</p> <p>3.11 Statistiques industrielles</p> <p>3.12 Statistiques de l'énergie</p> <p>3.13 Statistiques de la science et de la technique</p> <p>3.14 Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques</p> <p>3.XX Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques</p>
<p><u>Activité de programme 4 :</u></p> <p>Statistiques sociales et démographiques (CES/2001/3/Add.4)</p>	<p>4.1 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité, familles et ménages)</p> <p>4.2a Recensements de la population et des habitations</p> <p>4.2b Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier</p> <p>4.3 Statistiques des établissements humains et du logement</p> <p>4.4 Statistiques du travail</p> <p>4.5 Statistiques sur l'éducation et la formation</p> <p>4.6 Statistiques culturelles</p> <p>4.7a Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus</p> <p>4.7b Statistiques sur la sécurité sociale</p> <p>4.8 Statistiques sur la criminalité et la justice pénale</p>

Activité de programme	Élément de programme
	<p>4.9 Statistiques de la santé</p> <p>4.10 Statistiques différenciées en fonction du sexe</p> <p>4.11 Autres travaux dans le domaine des statistiques sociales et démographiques</p> <p>4.11a Indicateurs et cadres sociaux</p> <p>4.11b Enquêtes sociales polyvalentes</p> <p>4.11c Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques</p>
<p><u>Activité de programme 5 :</u></p> <p>Statistiques de l'environnement (CES/2001/3/Add.5)</p>	<p>5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles <i>Thèmes : émissions, déchets, utilisation des sols/couverture végétale, etc.</i></p> <p>5.2 Comptabilité de l'environnement</p> <p>5.3 Bases de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement</p>
<p><u>Activité de programme 6 :</u></p> <p>Diffusion et appui aux activités du secrétariat (CES/2001/3/Add.6)</p>	<p>6.1 Coordination de la collecte internationale de données</p> <p>6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques</p>

Annexe I

Liste des abréviations le plus fréquemment utilisées dans les programmes de travail d'Eurostat et de l'OCDE

AEE	Agence européenne de l'environnement (Eurostat)
CCEET	Centre pour la coopération avec les économies en transition
CD-ROM	Disques compacts - ROM
CDIS	Comité directeur de l'information statistique (Eurostat)
CEA	Comptes économiques de l'agriculture (Eurostat)
CEMT	Conférence européenne des Ministres des transports
CESD	Centre de formation des économistes-statisticiens des pays en voie de développement (Eurostat)
CFAP	Classification des fonctions des administrations publiques (Eurostat)
CMFB	Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements (Eurostat)
CPA	Classification statistique des produits associés aux activités (Eurostat)
CPS	Comité du programme statistique (Eurostat)
DGINS	Conférence des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique (Eurostat)
DOSES	Programme spécifique de recherche-développement des systèmes experts en statistique (Eurostat)
DSIS	Système d'information statistique réparti (Eurostat)
EECI	Indice européen du coût de la main-d'oeuvre (Eurostat)
EEE	Espace économique européen (Eurostat)
EHLASS	Système européen de contrôle des accidents au foyer et lors des activités de loisir (Eurostat)
IME	Institut monétaire européen (Eurostat)
INS	Instituts nationaux de statistique (Eurostat)

NACE	Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (Eurostat)
NEI	Nouveaux États indépendants (anciennes Républiques de l'URSS)
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques (Eurostat)
PAC	Politique agricole commune (Eurostat)
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PHARE	Pologne-Hongrie : Assistance à la restructuration des économies (Eurostat)
PME	Petites et moyennes entreprises (Eurostat)
SEC	Système européen de comptes nationaux intégrés (Eurostat)
SERIEE	Collecte d'informations économiques sur l'environnement (Eurostat)
SERT	Statistiques des entreprises et réseaux télématiques (Eurostat)
SESPROS	Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Eurostat)
SIRENE	Système d'information répartie sur l'énergie (Eurostat)
SOPEMI	Système d'observation permanente des migrations
SPEL	Modèle de la production et des revenus du secteur agricole communautaire (Eurostat)
TACIS	Assistance technique à la Communauté d'États indépendants (Eurostat)
TES	Formation des statisticiens européens (Eurostat)
TRAINS	Gestion statistique des transports terrestres (Eurostat)
UEM	Union économique et monétaire (Eurostat)
UOE	UNESCO-OCDE-Eurostat (questionnaire commun sur les statistiques de l'éducation)

Annexe II

Ressources du secrétariat disponibles en principe pour l'exécution du programme de travail de la Conférence des statisticiens européens, 2001/2002 et 2002/2003

1. Le programme de travail de la Conférence des statisticiens européens pour 2001/2002 et 2002/2003 est exposé dans les additifs 1 à 7 à la présente note, en même temps que les programmes de travail envisagés en matière de statistique par les autres organismes internationaux et supranationaux dont les travaux intéressent les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE.
2. La présente annexe fournit des informations sur le montant des ressources dont le secrétariat devrait en principe disposer aux fins de l'exécution du programme de travail de la Conférence pour l'exercice biennal qui commencera en juillet 2000, afin que la Conférence en tienne compte lorsqu'elle prendra des décisions concernant son propre programme de travail.
3. En examinant son projet de programme de travail pour les deux prochaines années, la Conférence est également invitée à prendre en considération les informations ci-après relatives aux ressources du secrétariat. Elles font suite aux dispositions de deux décisions de la Commission économique pour l'Europe, à savoir la décision E (48) relative à la fourniture des ressources nécessaires pour assurer le service des secteurs prioritaires et des autres secteurs de la Commission, et I (48) relative aux rapports des organes subsidiaires à la Commission :
 - Le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 prévoit que la Division de statistique de la CEE comprendra 37 postes inscrits au budget ordinaire¹, dont 21 postes affectés en principe à l'exécution du programme de travail de la Conférence en 2001-2002 et les 16 autres postes aux travaux que la Division de statistique exécute pour le compte d'autres divisions de la CEE. Il s'agit des activités entreprises pour le compte de la Division des analyses économiques (12 postes), du travail effectué par l'Unité de dessin de la CEE, qui réalise des représentations graphiques pour toutes les branches de la CEE (3 postes), ainsi que d'un poste prêté au Groupe des activités relatives à la population. Cette base de ressources est complétée par la part (5 %) des ressources de l'ONUG (Office des Nations Unies à Genève) attribuées à la CEE pour les services de conférence, services du personnel et autres services, qui est absorbée par la Conférence des statisticiens européens.

¹ Sur ces 37 postes, 36 sont financés au titre du budget "de base" de la CEE (chap. 18 du budget-programme de l'ONU). Le 37ème poste est celui du conseiller régional de la Division de statistique, qui est financé au moyen de crédits ouverts au chapitre 21 ("Programme ordinaire de coopération technique") du budget-programme de l'ONU.

- Plus de 98 % de la somme allouée pour le financement des postes inscrits au budget ordinaire serviront à couvrir les coûts salariaux et les dépenses connexes, le reliquat étant composé de faibles montants disponibles pour les voyages autorisés, les services de consultants, le matériel et les travaux contractuels d'imprimerie.
- Les travaux de la Division de statistique devaient être également financés par certains fonds extrabudgétaires durant l'exercice biennal 2002-2003. Les fonds ainsi alloués sont affectés au projet financé par le PNUD relatif à la notification des données sociales et au développement humain, qui a pour but d'aider les pays en transition à établir un large éventail de statistiques sociales de base en vue de leur inclusion dans des annuaires nationaux et internationaux de statistiques sociales.
- Durant l'exercice 2001-2002, il est prévu de ventiler comme suit, entre les différents domaines d'activité, les 21 postes inscrits au budget ordinaire dont devrait disposer le secrétariat pour assurer l'exécution du programme de travail de la Conférence :
 - 22 % seront affectés à l'activité de programme 1 (Organisation et fonctionnement des services de statistique) (les activités dans ce domaine englobent le travail entrepris par le Conseiller régional de la Division de statistique et dans le cadre des projets extrabudgétaires de la Division qui s'adressent principalement aux pays en transition);
 - 22 % seront affectés à l'activité de programme 2 (Infrastructure technique et autres questions communes);
 - 22 % seront affectés à l'activité de programme 3 (Statistiques économiques);
 - 8 % seront affectés à l'activité de programme 4 (Statistiques sociales et démographiques);
 - 9 % seront affectés à l'activité de programme 5 (Statistiques de l'environnement); et
 - 17 % seront affectés à l'activité de programme 6 (Diffusion et appui aux activités du secrétariat).
- Durant l'année écoulée (c'est-à-dire du 1er avril 2000 au 31 mars 2001), 26 demi-journées de réunion avec interprétation ont été allouées à la Conférence, conformément à la décision O (45) de la Commission (cela représente 4 % du nombre total de demi-journées de réunion avec interprétation allouées à la CEE au cours de cette période).
